

VILLE DE SEVRANS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 10 OCTOBRE 2024

Présents : Stéphane BLANCHET, Dominique MERIGUET, Martine PATRON-CHALUBERT, Chérifa BOUNOUA, Ludovic JACQUART, Bachir BESSAHA et Jacques DUFOUR

Excusés : Danièle ROUSSEL, Naïma HAMDAOUI, Ivette SELEMANI et Thierry SAINTÉMÉME

Assistait à la séance : Jean-Michel SECK

Monsieur Dominique MERIGUET est désigné secrétaire de séance.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du CCAS du 06 juin 2024 :

Adopté par	voix		Votes
Présents ou représentés	7	voix	
Exprimés	7	voix	
Pour	7	voix	Unanimité
Contre		voix	
Abstention		voix	
NPPV		voix	

Il n'y a pas de remarque.

2- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du CCAS du 06 juin 2024 :

Adopté par	voix		Votes
Présents ou représentés	7	voix	
Exprimés	7	voix	
Pour	7	voix	Unanimité
Contre		voix	
Abstention		voix	
NPPV		voix	

Il n'y a pas de remarque.

3- Affectation des résultats 2023 – budget principal du CCAS:

Les résultats de l'exercice 2023 affecté à l'exercice 2024, se décomposent comme suit :

002	Résultat de fonctionnement reporté	347 066,13 €
001	Résultat d'investissement reporté	260 477,99 €

Remarques :

- Les excédents sont en baissent suite à l'attribution d'une subvention d'équilibre du CCAS au SAAD
- Une étude économique est en cours de réalisation par la Direction du CCAS est sera soumise à discussion au prochain CA du CCAS.

Adopté par	voix		Votes
Présents ou représentés	7	voix	
Exprimés	7	voix	
Pour	7	voix	Unanimité
Contre		voix	
Abstention		voix	
NPPV		voix	

4- Affectation définitive du résultat 2023 – budget annexe du SAAD :

Le résultat de l'exercice 2023 affecté à l'exercice 2024, se décompose comme suit :

002	Déficit de fonctionnement reporté	- 275 557,75 €
-----	-----------------------------------	----------------

Remarque :

- Le résultat cumulé de l'exercice 2023 est négatif. Une seconde subvention d'équilibre de 275 557,75 € sera versée au SAAD.

Adopté par	voix		Votes
Présents ou représentés	7	voix	
Exprimés	7	voix	
Pour	7	voix	Unanimité
Contre		voix	
Abstention		voix	
NPPV		voix	

5- Affectation du résultat 2023 – budget annexe du SSIAD :

Le résultat de l'exercice 2023 affecté à l'exercice 2024, se décompose comme suit :

002	Résultat de fonctionnement reporté	499 959,10 €
-----	------------------------------------	--------------

Remarques :

- Le résultat cumulé est positif.
- Le CCAS facturera au SSIAD, les charges générales prises en charge par le CCAS au SSIAD.

Adopté par	voix		Votes
Présents ou représentés	7	voix	
Exprimés	7	voix	
Pour	7	voix	Unanimité
Contre		voix	
Abstention		voix	
NPPV		voix	

6- Budget principal du CCAS - Décision modificative n°1, exercice 2024 :

La décision modificative n°1 exercice 2024 se décompose comme suit :

En fonctionnement :

DEPENSES REELLES	enveloppe	imputation	montant
011 - Charges à caractère général			15 000,00
Formations			15 000,00
012 - Charges à caractère général			99 868,38
Personnel affecté à l'établissement			64 868,38
Charges et cotisations sociales			35 000,00
65 - Autres charges de gestion courante			275 557,75
SUBVENTION POUR BUDGET ANNEXE SAAD	18050	657358	275 557,75
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			390 426,13

RECETTES REELLES	enveloppe	imputation	montant
74 - Dotations, subventions et participations			43 360,00
Subventions et participations Département			0,00
Régularisation - Subventions et participations État 2024 (PRE)			43 360,00
002- SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			347 066,13
Affectation du résultat de clôture - Report déficit 2023 CCAS			-86 780,65
Affectation du résultat de clôture - Report Excédent 2023 Les Glycines			433 846,78
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			390 426,13

En investissement :

DEPENSES REELLES	enveloppe	imputation	montant
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Départements (subventions BATIGERE)		1313	160 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Autres immobilisations corporelles mobilier (Epicerie et CCAS)	13963	21848	100 477,99
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			260 477,99

RECETTES REELLES	enveloppe	imputation	montant
Report excédent 2023 CCAS			100 477,99
Report excédent 2023 Les Glycines			160 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			260 477,99

Remarque :

- La subvention de l'Etat accordée au PRE est de 265.000 €. Le budget prévisionnel prévoyait 225.000 €.

Adopté par	voix		Votes
Présents ou représentés	7	voix	
Exprimés	7	voix	
Pour	7	voix	Unanimité
Contre		voix	
Abstention		voix	
NPPV		voix	

7- Budget annexe du SAAD - Décision modificative n°1, exercice 2024 :

La décision modificative n°1 exercice 2024 se décompose comme suit :

DEPENSES REELLES	enveloppe	imputation	montant
002- SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			275 557,75
012 - Personnel affecté à l'établissement			36 400,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			311 957,75

RECETTES REELLES	enveloppe	imputation	montant
018- Subvention d'équilibre CCAS	10	7488	275 557,75
Subventions soutien RH du Département (régime indiciaire)			36 400,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			311 957,75

Il n'y a pas de remarque.

Adopté par	voix		Votes
Présents ou représentés	7	voix	
Exprimés	7	voix	
Pour	7	voix	Unanimité
Contre		voix	
Abstention		voix	
NPPV		voix	

8- Subventions de l'Etat pour le fonctionnement du Programme de Réussite Educative :

Au titre de l'exercice 2024, l'Etat sur le programme budgétaire Politique de la Ville, contribue financièrement pour un montant de 265.000 € (221.640 € en 2023) au projet d'intérêt général que le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre.

Cette convention est reconduite tous les ans. Les montants sont fixés par l'Etat en fonction des réalisations annuelles et des enveloppes de crédit à disposition.

La subvention Etat pour 2024 se décompose de la manière suivante :

- 200.000 € en ingénierie et fonctionnement
- 65.000 € pour les actions d'accompagnement

Adopté par	voix		Votes
Présents ou représentés	7	voix	
Exprimés	7	voix	
Pour	7	voix	Unanimité
Contre		voix	
Abstention		voix	
NPPV		voix	

9- Questions diverses :

Il n'y a pas de questions diverses

Fin de la séance à : 19h45

Le Maire, Président du CCAS,



Sevran
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
Seine-St-Denis

Stéphane BLANCHET

M. le Président du CCAS certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

Affiché le :